Le Sénat

3e. ANNÉE, No. 5. MANITOBA. SAMEDI, 28 JUIN, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" emi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 28 JUIN, 1873. Redige par un Comite de Collaborateurs.

Sir George E. Cartier.

Les journaux de la Province de Québec nous donnent le rapport des démonstrations qui ont eu lieu à l'occasion de l'arrivée en Canada des restes du regretté Sir George Etienne Cartier.

Voici comment le *Canadien* rapporte ce qui s'est passé a cette occasion dans la ville de Quebec :

Dimanche, à minuit, le SS. *Prussian* entrait dans notre port avec les restes mortels de l'Hon. Sir George Cartier. Le steamer signalla son arrivée en lançant des fusées rouges. Aussitôt le *Druid*, sur lequel la famille de Sir George et quelques amis étaient montés, alla à la rencontre du *Prussian*. Le corps fut alors débarqué et placé dans la magnifique chapelle ardente construite à bord du *Druid*. A l'arrivée du corps, M. le Grand Vicaire Langevin récita l'office des morts. Une très belle couronne d'immortelles blanches envoyée par Lady Cartier fut déposée sur le cercueil avec l'inscription *A mon mari*, une autre par ses enfants *à notre père*, une troisième *à mon maître et ami* par un vieux et fidèle serviteur.

Hier matin une messe de *requiem* fut dite par M. le Grand Vicaire Cazeau dans la chapelle ardente. Pendant toute la journée, le *Druid* fut encombré de visiteurs désireux de rendre un dernier hommage à l'illustre homme d'Etat.

Dans l'après midi toute la population de Québec était sur pied examinant les décorations funèbres des rues en attendant le moment du défilé du convoi. Dans la rade les vaisseaux avaient les pavillons à mi mat

L'Hôtel du Gouvernement, le Parlement, l'Hôtel de Ville, la Douane, les Consulats, le Bureau de Poste, le Bureau du *Chronicle*, la maison des MM. Hamel, les bureaux du *Canadien* et du *Courrier*, les magasins de MM. Holiwell et Andrews, étaient décorés de tentures funèbres et de pavillons entourés de crêpe et de couronnes, d'immortelles.

Vers six heures du soir le convoi quitta le Quai de la Reine pour se rendre à la cathédrale qui pour l'occasion avait été richement ornée de draperies du plus saisissant effet.

Voici l'ordre de la marche :

Un détachement de Police ; les frères et les élèves des Ecoles Chrétiennes ; les élèves du Séminaire de Québec ; le clergé ; le corps de musique ; LE CORPS escorté par une garde d'honneur ; les membres de la famille du défunt ; le Gouverneur-Général ou son représentant ; le Lieutenant-Gouverneur ou son représentant ; les membres du Parlement fédéral ; les membres du clergé des différentes dénominations ; le Président du Sénat ; les juges en chef ; les membres du Conseil Privé ne faisant pas parti du cabinet ; le commandant militaire de la Puissance ; les membres du Sénat ; les juges puisnés de la Cour du Banc de la Reine, de la Cour Supérieure et le juge de la Cour d'Amirauté ; les membres de la Chambre des Communes ; les membres du Conseil Exécutif de la Province de Québec ; le président du Conseil Législatif ; les membres du Conseil Législatif ; le président de l'Assemblée Législative ; les membres de l'Assemblée Législative ; les Consuls ; le juge des Sessions ; le Recorder suivi des officiers des diverses cours ; le Recteur et les Professeurs de l'Université Laval ; le Recteur et les Professeurs du Collége Morrin et du High School ; le Principal et les Professeurs de l'Ecole Normale ; l'état-major et les officiers de la milice ; Son Honneur le Maire et la Corporation ; le Président et les officiers du bureau de commerce ; les magistrats ; le barreau ; le corps des médecins ; le corps des notaires ; les marguilliers de Notre-Dame ; la société littéraire et historique de Québec ; l'Institut Canadien ; l'Institut catholique de Saint-Patrice ; la société Saint Jean-Baptiste ; les autres sociétés nationales ; l'Union Musicale ; les élèves de l'Université Laval ; les élèves du collége Morrin et du High School ; les élèves de l'école Normale ; le comité d'organisation ; les citoyens.

Douze à quinze milles personnes en ce moment, assistaient à la levée du corps, tant à la suite du convoi qu'échelonnees sur son parcours. Le canon tonnait toutes les minutes, pendant la marche, deux bandes militaires faisaient résonner l'air des sons les plus lugubres, le spectacle était vraiment imposant.

Les porteurs des cordons du poêle au nombre de dix. étaient Son Honneur le maire, l'Hon. P. J. O Chauveau, président du Sénat, l'Hon. G. Ouimet, premier ministre du gouvernement de Québec, Sir N. F. Belleau, l'Hon. juge Taschereau, l'Hon. juge Stuart, l'Hon. T. McGreevy, M.C.L., l'hon. Isidore Thibaudeau, M.C.L., R. R. Dobell, écuyer, président du Bureau de Commerce, G. O. Stuart, écuyer.

Un nombreux clergé composé de tous les prêtres de la ville, et des curés de toutes les campagnes environnantes vinrent recevoir le corps devant le Parlement pour le conduire à la cathédrale.

Il est vraiment étonnant que personne n'ait été écrasé dans la foule qui se précipitait pour entrer dans l'Eglise ; en un instant les nefs de la cathédrale furent remplies. Après que le corps eut été déposé sur le catafalque érigé devant la balustrade et le chant du *Subvenite*, M. l'abbé Antoine Racine, monta dans la chaire et prononça avec la plus grande éloquence le discours suivant que nous avons été assez heureux pour nous procurer et que nous donnons en entier.

(L'espace ne nous permet pas de reproduire ce discours.)

Voici le programme de la cérémonie funèbre de la Cathédrale.

1.—Marche (musique militaire).... HAENDEL.
2.—*Sub Venite.*
3.—Eloge funèbre.
4.—*Quando corpus* (chœur).......... ROSSINI.
5.—*Andante religioso* .... PRUME.
6.—*Lacrymosa* (chœur, orchestre et orgue.......................... MOZART.
7.—*Libera.*
8.—Marche funèbre, (musique militaire)

Après le *Libera* le convoi retourna au *Druid* par le même chemin, accompagné par la famille du défunt, le Lieutenant-Gouverneur, les membres du Conseil Privé, les officiers réguliers et volontaires, les juges, les ministres, la magistrature, les députés du Parlement et un grand nombre de citoyens.

A $8\frac{1}{2}$ heures, le *Druid* leva l'ancre et partait pour Montréal. Aujourd'hui à Trois Rivières il a été chanté un *libera* solennel et M le Grand-Vicaire Caron doit faire l'éloge du regretté défunt. Le corps arrivera à Montréal cette après midi à 5 heures.

Québec a bien fait les choses ; à Montréal la démonstration sera plus grande et plus riche, la chose doit être ainsi, mais il n'y aura pas démonstration d'une plus grande sympathie.

Ce sont les citoyens de Québec qui les derniers parmi ses compatriotes dirent adieu à Sir George lors de son départ, il y a huit mois, ils ont aussi été les premiers à saluer avec respect la dépouille mortelle du plus grand de leurs compatriotes Dans l'une et l'autre occasion, Québec sut faire son devoir et le faire bien.

Nous empruntons au rapport télégraphique de la *Minerve* les détails de la démonstration qui eut lieu à Trois-Rivières :

Trois-Rivières, 10, 6 p.m.

Le vapeur *Druid* est arrivé ici à dix heures ce matin. La population toute entière de cette ville et une foule de personnes venues des environs stationnaient sur les quais dans l'attente. Le juge Loranger et le Colonel Hanson étaient présents.

Le juge Polette, le maire Bureau, MM. McDougall, M.P., Malhiot, M. P.P., V. Guillet, G. Baptist étaient porteurs des coins du poêle.

Les professeurs et les élèves du College, les Frères des Ecoles Chrétiennes, la Société de Bienveillance, l'Union St. Joseph, les pompiers de la station No. 1, Capt. Bastien, et de la station No. 2, Capt. Vozard, les Zouaves Sapeurs, Capt. Bureau, les membres du Barreau, les Notaires, les médecins, les membres de la Corporation et une foule immense qu'on pourrait porter à environ dix mille, formaient le cortége.

Le quai était orné de décorations funèbres.

L'écusson et la devise de Sir Geo. "Franc et sans dol" apparaissaient au sommet d'une arche.

Le corbillard était traîné par quatre chevaux noirs et magnifiquement ornes.

Les rues sur tout le parcours ne le cédaient pas au débarcadère pour l'ornementation.

Les fenêtres des maisons soutenaient des bannières portant des inscriptions commémoratives.

Les citoyens dans leur haute appréciation du regretté baronnet, avaient su trouver des insignes et une expression convenables à leur deuil.

Des siéges avaient été réservés dans la cathédrale pour l'Hon. M. Langevin, le juge Polette, le juge Loranger, les colonels Robertson Ross, Strange, Hanson, les parents et la Presse.

La levée du corps a été faite par le Rév. M. Bouchard, curé de Ste. Angèle. Le grand vicaire Caron, en l'absence de l'Evêque Laflèche, officiait au *Libera*. Le grand-vicaire Caron fit l'éloge du défunt. L'orateur a captivé l'attention des auditeurs pendant vingt minutes, en insistant sur les mérites de Sir George Cartier, comme citoyen, comme politicien, et comme chrétien.

La procession avait défilé vers l'Eglise par les rues Platon, Forges, Hart, Alexander et Royale ; elle s'écoula à la sortie de l'église par les rues Bonaventure, Notre Dame et Platon.

Au retour même affluence, même empressement des citoyens à venir faire leurs derniers adieux au grand homme sur qui s'est fermée la tombe.

Jamais semblable démonstration n'a eu lieu aux Trois-Rivières. Les magasins et les manufactures étaient fermés. Depuis le simple artisan jusqu'à l'homme placé au plus haut degré de l'échelle sociale tous ont pris part à la manifestation du grand deuil qui plane sur tout le pays.

Le clergé n'avait rien négligé de son côté pour rehausser l'éclat de la démonstration et on peut dire que ses efforts ont été couronnés de succès."

Le *Druid* s'arrêtera sur le Lac St. Pierre pour donner occasion aux volontaires et aux citoyens de la Rivière du Loup, de saluer le passage de l'homme universellement regretté.

Funerailles de Sir G. E. Cartier.

Nous empruntons à *La Minerve* du 14 courant, le rapport suivant sur les funérailles de l'Hon. Sir George E. Cartier, à Montréal :

Les funérailles du grand homme dont le Canada pleure aujourd'hui la perte, ont eu lieu hier. Cette journee où l'on rend à l'ami, au frère, le dernier des devoirs se passe toujours dans la tristesse, dans les larmes. Mais c'est plus qu'un ami, que nous avons conduit, hier, à sa dernière demeure ; c'était le bienfaiteur de ses compatriotes, l'homme "franc et sans dol," auquel le pays entier est venu, d'un commun accord, rendre les hommages que l'on doit au mérite.

Le ciel était beau, la température agréable, et il n'y avait rien qui pût desappointer les nombreuses personnes accourues de tous les points des provinces pour venir dire tout le respect qu'ils portent à la mémoire de cet illustre citoyen.

Vers six heures, les groupes ont commencé à se former dans les rues et quelques instants après, nous voyions s'acheminer vers le Palais de Justice, des centaines de personnes, vêtues avec elégance.

La bibliothèque des avocats fut convertie en anti-chambre où les porteurs, les membres du gouvernement, juges, et plusieurs autres reçurent des crêpes. Pendant qu'au Palais de Justice on organisait tout pour la levée du corps, les diverses sociétés de la ville, les élèves de toutes les écoles catholiques et protestantes s'assemblaient au Champ-de-Mars et se préparaient à se mettre en marche.

A neuf heures précises, le char funèbre arriva en face du Palais de Justice, où stationnait une escouade de police sous le commandement de l'adjoint chef Naigley.

Le corbillard, de vingt pieds de hauteur, y compris la magnifique croix d'argent qui le surmontait, était traîné par huit chevaux couverts de housses appropriées à la circonstance et conduits par des écuyers vêtus de noir. Il était entouré de vingt couronnes de violettes et de quatre urnes, d'où sortaient des flammes d'argent. Sur le devant du corbillard etaient les armes de Sir Geo. E. Cartier, supportant la couronne de baronnet. En arrière se trouvait le même écusson. Le cercueil était couvert de fleurs que des mains amies y avaient déposées.

Le plan de ce char funèbre, jusqu'ici sans égal, a été tracé par M. Marshall Wood, sculpteur de la statue de la reine, et ce sont MM. N. et A. C. Laltivière, de la rue St. Antoine, qui l'ont construit.

Au haut de la devise "Franc et sans dol" était un ancre. En arrière du char, outre les armes de Sir George, on voyait son monogramme.

Le char était complètement recouvert de drap noir sur lequel se détachaient de larges franges de drap d'argent qui formaient un magnifique contraste. Le tout était appuyé solidement sur un lourd brancard. Tout était très bien harmonisé dans ce char funèbre.

Il coûte $2,000, le tout compris.

Alors la foule devint de plus en plus grande.

La Place Jacques-Cartier, la partie de la rue Notre-Dame, aux environs du Palais de Justice, furent envahis. Peu après, M. Bayle fit la levée du corps avec les cérémonies ordinaires. Le cercueil fut placé sur le corbillard au moyen de quatre cordes enroulées autour des poulies. Puis la procession commença à défiler par la rue Notre-Dame. Voici le programme du défilé :

Corps de musique des gardes du Gouverneur-Général.
Cadets du High School.
Officiers de la milice.
Députes-Adjudants-Généraux. L'Adjutant-General et son état-major.
Corps de musique de l'artillerie à pied (Col. McKay.)
Union Typographique Jacques-Cartier.
Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours.
Sociétés des Tailleurs de Pierre.
L'Union St. Jacques.
La Société des Bouchers.
L'Union St. Pierre.
La Société des Menuisiers et Charpentiers.
L'Union St. Joseph.
English Workingmen's Society.
St. Bridget's Temperance Society.
St. Ann's Temperance Society.
The Irish Benevolent Society.
Le Service Civil.
Les Maires et les Membres des Corporations étrangères.
Le corps de musique du Grand-Tronc.
Le Maire, les Echevins et les Conseillers de la Cité de Montréal.
Les Officiers de la Corporation de Montréal.
Les membres de la Chambre de Commerce.
Les membres de l'Association de la Halle aux Bles.
La Société St. Patrice.
La Société St. André.
La Société St. George.
L'Association St. Jean Baptiste.
Le corps de musique de la Batterie B.

LE CORPS.

Les porteurs.
Garde d'honneur de la baterie B.
Les membres de la famille.
Les membres du Cabinet.
Les membres du Conseil Privé, qui ne sont pas membres du Cabinet.
Le représentant de Son Excellence le Gouverneur-General.
Les Lieutenants-Gouverneurs ou leurs représentants.
Les pleureurs.
Les Conseils Exécutifs des Provinces.
Le Président et les membres du Senat.
L'Orateur de la Chambre des Communes.
Les Juges.
Le clergé.
Les membres de la Chambre des Communes.
L'Orateur et les membres des Législatures Locales.
Les Consuls.
Le Barreau.
La Chambre des Notaires.
Les Médecins.
Les Professeurs et élèves des Universités.
Le corps de musique du Collége de Montreal.
Les Professeurs et élèves du Collége de Montréal.
Les Professeurs et élèves du Collége Ste. Marie.
Les Professeurs et élèves des Ecoles Normales.
Le corps de musique des Ecoles des Frères.
Les élèves des Frères.
Les Citoyens.
Les soldats, qui comprenaient l'artillerie de Montréal, la cavalerie, la brigade du Grand-Tronc, les carabiniers Victoria, Mont-Royaux et du Prince de Galles, formaient deux haies.

Des ornements de deuil avaient été disposés sur la facade de plusieurs bâtisses, rue Notre-Dame ; entre autres chez M. P. Benoit, au bureau de la *Minerve* et M. Filion. La procession prit la rue Bonsecours et défila par la rue St. Denis. Dans cette dernière rue la plupart des résidences étaient drapées de deuil. Chez M. Pominville, deux longues banderoles de drap noir crêpé encadraient la facade de la maison. Le pensionnat des Dames de la Congrégation de la rue St. Denis était décoré de draperies noires et jaunes disposées avec goût. Au moment où le cortége funèbre passait devant cet établissement, les élèves exécutèrent sur le piano, accompagnées de la harpe, une marche funèbre qui produisit un effet saisissant.

Les corps de musique cessèrent de jouer, en passant devant la résidence de M. Cassidy, pour ne pas troubler son repos, car on sait que depuis plusieurs jours, M. le Maire souffre beaucoup.

A l'angle des rues St. Denis et Ste. Catherine, il y avait une arche, haute de 30 pieds, supportant une couronne de baron. Cette arche était drapée de banderoles noires, jaunes et blanches. Sur la rue Ste. Catherine, nous avons remarqué de beaux ornements. Chez M. Ed. Sénécal, menuisier, toutes les fenêtres étaient ornées de jaune et de noir. Au dessus de la porte, on lisait les inscriptions "mieux vaut un beau nom qu'une brillante fortune," et "Religion, devouement, patrie." Chez M. le Dr. Grenier, nous avons lu la devise, de Sir George, "franc et sans dol," écrite en grosses lettres et entourée de crêpe.

Le cortége funèbre descendit ensuite la rue St. Laurent. Ici encore, comme ailleurs, les ornements de deuil n'avaient pas été épargnés, MM. Pierre Lamy, Marceau, Edouard Desrochers et plusieurs autres marchands de cette rue, dont nous oublions les noms, et M. le colonel Beaudry, avaient fait tout en leur pouvoir pour orner leurs maisons.

Puis, prenant la rue Craig, où il y avait aussi des ornements, la procession se rendit à l'Eglise Notre-Dame, en passant par la place d'Armes. Les corps de musique jouaient, en alternant, des marches funèbres et la foule, comptant audelà de 100,000 personnes, fut obligée de se diviser, une partie seulement pouvant entrer dans l'église.

Le corps fut placé sur le catafalque et tout le monde se rendit à sa place.

C'est alors que la voix puissante de l'orgue de Notre-Dame se fit entendre alliée à la grandiose harmonie de trois cents voix. C'etaient les élèves du collége de Montréal qui venaient payer par leur concours à la partie musicale de la démonstration funèbre, le tribut d'hommages qu'ils devaient à la mémoire de Sir George Etienne Cartier. La tombe qu'ils contemplaient du regard renfermait les restes de celui qui comme eux a pris place sur les bancs du Collége des MM. de St. Sulpice, a puisé à la même source, les principes qui l'ont fait grand et leur a tracé par son attachement aux saints prêtres, ses professeurs, par son énergie et son travail dans la vie, la voie que ces jeunes doivent suivre.

Sir George était pour eux plus qu'un grand homme, c'était un condisciple, un ami. Plusieurs pouvaient se rappeler que l'homme politique, grandi d'un prestige extraordinaire a proclamé un jour en présence d'un gouverneur-général du Canada, qu'il était élève de cette maison de St. Sulpice, qu'il devait à son directeur du collége le rang qu'il occupait dans le monde et qu'autrefois portant le frac et la ceinture bleue, la casquette écolière, il a

acquis sous les leçons du savant professeur, les éléments qui l'ont élevé.

Stimulés par le respect et le souvenir, les élèves du Collège ont fait des prodiges dans l'exécution du chant grégorien.

Ils étaient dirigés par M. Desrochers, professeur de chant et l'un de ceux qui ont le plus travaillé parmi nous à élever le chant grégorien au-dessus de la musique moderne.

Il faut donc dire que sous une telle direction, avec le secours de l'orgue géant de Notre-Dame, touché par M. Labelle, et d'artistes tels que M. Maillet et autres le chant a été magnifique, et proportionné à la grandeur de la cérémonie.

L'effet produits par les flots d'harmonie qui noyaient l'enceinte immense de Notre-Dame, était grand terrible, et salutaire. Les assistants se sentaient dominés par les accents qu'inspirait la mort d'un homme au-dessus du vulgaire et tournaient leurs yeux vers le catafalque où était déposée l'enveloppe mortelle de sa grande âme envolée de ce monde.

Le service fut chanté par Mgr. Fabre, évêque de Gratianopolis, assisté par M. le grand-vicaire Gazeau et par MM. Chs. Lenoir, comme diacre et Jos. T. Parent, comme sous-diacre; M. l'abbé Valois était le maître de cérémonies.

Pendant le service, les assistants, tout en écoutant la messe imposante de *Requiem* harmonisée par M. Perrault pour 250 voix et instruments, chant que M. l'abbé Desroches dirigeait, ont admiré le catafalque dressé d'après les plans de M. l'abbé Chabert. Ce travail était des plus imposants. La base est carrée et mesure quatorze pieds de long, huit pieds de large et environ six pieds de hauteur. Cette partie est couverte de papier imitant diverses sortes de marbre. Les côtes sont en imitation de porphyre et les extrémités en imitation de marbre de Paros. Ce piédestal est surmonté d'une arcade surbaissée. Une immense quantité de cierges couronnait le monument.

A chaque coin étaient de splendides lustres. Autour du monument sont les inscriptions "Homme sincère," "Homme distingué," "l'ami de son pays," "Homme ferme," "Homme droit."

Cinq cents cierges ont été brulés sur le catafalque.

Le dôme est recouvert de papier imitant parfaitement le marbre rose. Il y a vingt clochetons en imitation de marbre de Paros. Le pinacle est surmonté de fleurs sculptées dans le style du XVe siècle.

Au dessus du monument commençait une tour de trois étages flanquée de colonnettes supportant un clocher qui allait faire briller une magnifique croix dorée à 40 pieds audessus du sol. Sur chaque tourelle étaient des bustes funéraires, des figures de tristesse admirablement drapées.

Vis-à-vis du mausolée, du côté de l'autel, était placée une splendide bannière de soie bleue, semée de larmes d'argent. Au milieu du travail était un castor sur un fond d'argent, entouré de feuilles d'érables vertes, rouges et argent. Sur cette bannière étaient inscrits les vers:

Rien n'est cher au guerrier comme un drapeau sans tache;
A son ombre, il est beau de vaincre ou de périr;
Le déserter, jamais! c'est l'opprobre du lâche;
George pour son amour, sut vivre et sut mourir,

Ces vers sont dus à M. l'abbé Chabert.

En arrière du catafalque était un bust de Jacques-Cartier voilé de crêpe.

Après l'absoute, que fit Mgr. Fabre, la foule sortit de l'Église et la procession se remit en marche, se dirigeant vers le Beaver Hall. Quand le convoi funèbre passa à la Cathédrale Anglaise, les cloches de cette église sonnaient à tout volée. Le canon que l'on avait entendu sur le Champ-de-Mars pendant tout l'avant-midi, commença alors à tonner.

La résidence de l'honorable Juge Berthelot, au Beaver Hall, était décorée avec un goût exquis. Le cortège passa encore d'autre résidences drapées de noir.

A une heure et demie, la procession était rendue au cimetière et, une demi-heure plus tard, le corps était descendu dans un caveau voisin de celui de M. Ludger Duvernay, fondateur de la société St. Jean-Baptiste.

Après cette cérémonie funèbre, chacun reprit la route de la ville, en méditant sans doute, sur la perte immense qui a frappé le pays dans la mort de Sir George Etienne Cartier.

La cérémonie s'est terminée sans oraison funèbre, attendu que Sa Grandeur Mgr. de Montréal avait jugé à propos de ne pas l'autoriser, ce qui a également empêché les discours sur sa tombe par Sir John A. McDonald et l'hon. M. Chauveau, parce que l'hommage laïque sans l'hommage religieux était loin de paraître convenable.

Les maréchaux du jour étaient MM. Beaubien, O'Brien, DeBellefeuille, N. Beaudry, A. P. Dorion, Balmer, Loftus, Joseph Drolet et Bary.

Les porteurs des coins du poêle étaient les honorables messieurs Howland, lieutenant-gouverneur, Ontario, juge Sicotte, Hon. Ryan, Letellier de St. Just, Ferrier, juge Polette, Dorion, juge Meredith, Archambault, Sir Belleau, Sir Hincks et Sir Galt.

L'état major de la milice comprenait l'adjudant-général Robertson Ross, colonel Strange, lieut.-col Harwood, lieut.-col. Bacon, col. Houghton, lieut.-col. D'Orsonnens, capt. Dowker, lieut.-col. Kerr, lieut.-col. French, col. DeBellefeuille, lieut.-col. Aumond, col. Hanson, col. Fletcher, capt. Filton, les lieutenants Aumond et Vankoughnet, capt. Kay et capt. Taylor.

Les membres des législatures présents aux funérailles étaient MM. McDougall, Hon. Archambault, Hon. Ross, Hon. Starnes, Beaubien, Baby, Bellingham, Wood, Masson, Lynch, McDougall, Ryan, Methot, Mathieu, Carter, Hon. Chapais, Hon. Fraser, Pompore, Gaudet, Larocque, Trudel, Hon. Ouimet, Hon. J. L. Beaudry, Mailhot, Lacerte, Béchard, Robert, Hon. Langevin, Brigham, Hon. Chapleau, Lalonde, Hon. Fortin, Hon. Robitaille, Bryson, Gérin, Baker, Gibbs, Grant, Pinsonnault, Daly, Hon. Robertson, Harwood, Witton, Huntingdon, Dormer, Mercier, Cauchon, Geoffrion, Pâquet, Morisson, Daigle, Kesier, Haggart, Colby, Hon. Dunmitchel, Girard, Guévremont, Armand, Fraser de Berry, et De Boucherville.

Suivent les noms des représentants des villes et campagnes:

Le barreau de St. Jean était représenté par MM. Charland, J. P. Carreau; la Corporation de la même ville par MM. Arpin, maire, et Johnson, secrétaire.

Le Barreau de Beauharnois par MM. Branchaud et Branchaud.

Tous les maires des Conseils du comté d'Hochelaga étaient présents.

La St. Jean-Baptiste de Chambly a été représentée par MM. Thibault, chaplain, Dion, président, Larocque, Martel et Jos. Ostigny.

La Corporation de Varennes par MM. Massue et Archambault.

Représentants de Joliette: MM. C. Loodell, J. N. A. McConville, E. Guilbault, L. N. Ducondu, N. Lafrenière et G. E. Panneton.

Les délégués de Sorel étaient MM. E. G. Provost, M. D., Evariste Brassard, avocat, E. Z. Gauthier, avocat, et Oct. Gariépy.

Le Conseil de la ville de Sherbrooke avait délégué M. le Maire R. D. Morkill, MM. les Conseillers G. H. Borlase, J. Griffith, J. A. Archambault et H. Camirand.

La Société Saint Jean-Baptiste d'Ottawa était représentée par M. Peachy.

St. Jérôme:—MM. Villemure, Hervieux et C. P. T. de Montigny.

Rigaud:—MM. Amédée Mongenais, maire; Hugh McMillan et A. Pharent N.P.

Papineauville:—MM. Samuel McKay, N. P., président de la Chambre des Notaires et maire de Papineauville; Adrien McMullin.

Arnprior:—M. L. A. Mongenais.

Hull:—M. Pierre Fortin, représentant la Société St. Jean-Baptiste et M. J. L. St. Julien, avocat, et autres.

Bécancourt:—MM. Ad. Lupien, A. Blondin, J. Beauchesne et O. Desilets.

Plusiers autres paroisses avaient envoyé des représentants, dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

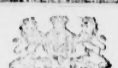
Juges présents:—L'Hon. juge en chef Duval et les honorables juge Badgeley, Mondelet, Taschereau, Baudry, Monk, Dunkin, McKay et Johnson.

Ministres présents:—Sir John A. MacDonald, l'hon. M. Langevin, l'hon. M. Tilley, l'hon. M. Robitaille, l'hon. M. Aikins, l'hon. M. Campbell et l'hon. M. Mitchell.

Les canadiens d'Ottawa étaient au nombre d'environ 150 à 200 et l'élément anglais était aussi fort bien représenté. La plupart des membres de la Corporation étaient présents avec M. le maire Martineau. On remarquait entr'autres citoyens de la Capitale M. le Dr. P. St. Jean, Président de la Société St. Jean-Baptiste, Mr Joseph Tassé, Président de l'Institut Canadien-Français, le Dr. J. C. Beaubien, MM. Benjamin Sulte, O. Durocher, N. Germain, A. Gérin-Lajoie, A. Lafrenière, S. W. A. Peachy, N. deBoucherville, Leroux, Cardinal et une foule d'autres.

Le service civil d'Ottawa comptait de nombreux représentants, entr'autre le Dr. J. C. Taché, député ministre de l'Agriculture, M. T. Trudeau, député ministre des Travaux Publics, M. Futvoye, député ministre de la Milice, M. Langton, Auditeur-Général, E. Hampton, Député Receveur-Général, M. Patrick Greffier de la Chambre des Communes et son assistant M. E. U. Piché, M. Robert Lemoine, Greffier du Sénat, M. MacDonell, sergent d'armes et nombre d'autres.

Le Gouverneur-Général était représenté par le Col. Fletcher, le lieutenant-gouverneur Caron par le major Amyot, le lieutenant-gouverneur Howland par le major Cartier.



LE METIS.

SAMEDI, 28 JUIN, 1873.

La coupe de bois.

Cette épineuse question revient de nouveau sur le tapis d'une manière sérieuse. Le Règlement du Bureau des Terres autorisant l'octroi de permis pour couper du bois sur les Terres Publiques a été suspendu le 12 Juin courant. Avant cette époque un grand nombre de colons ont obtenu des permis les uns par écrit, les autres verbalement. Les personnes obtenant ces permis devaient rendre compte au Bureau des Terres de la quantité de bois coupé, et payer le droit fixé par le Gouvernement. Avec ces permis les gens sont allés de bonne foi couper du bois, et l'ont descendu avec l'intention d'aller payer le droit, dans le cas où le droit est dû. Mais on ne leur en a pas donné le temps. A peine le bois était-il arrivé, avant même qu'il fut sorti de l'eau, des employés du Bureau des Terres sont venus, ont saisi le bois au nom du Gouvernement inconsidérément, sans s'enquérir s'il y avait eu permis ou non.

Et maintenant, en menaçant de confisquer le bois, on tâche d'extorquer un droit beaucoup plus considérable que celui autorisé par les Règlements. Les propriétaires ainsi dépouillés se plaignent amèrement et avec raison.

D'autres se plaignent de ce qu'on saisit le bois qu'ils ont coupé sur leurs propres terres. Ceci n'est guère tolérable. Les employés du Bureau des Terres ont beau prétendre que ces personnes là n'ont pas encore leurs titres pour ces terres; les prétentions de ces messieurs ne peuvent ôter aux colons leurs justes droits. Nous avons toujours dit et nous maintenons encore que les terres prises et possédées de bonne foi avant le transfert appartiennent aux colons qui les ont ainsi prises et possédées.

En cela, nous nous appuyons sur l'Acte de Manitoba d'abord, et ensuite sur l'Acte relatif aux Patentes passé à la dernière Session Fédérale. Cet Acte dit positivement que les personnes qui ont possédé des terres paisiblement avant le transfert pourront obtenir des Patentes pour ces terres. S'ils peuvent obtenir des Patentes ils ont donc droit à ces terres. Et s'ils ont droit, comment les employés du Gouvernement peuvent-ils les forcer à payer un droit sur le bois coupé sur leurs propriétés? Et si les colons en question n'ont pas encore leurs Patentes, est-ce leur faute.

Le Gouvernement n'a pas encore accordé une seule de ces Patentes. Dans le cas de doute, ou plutôt d'une semblable probabilité équivalant à une certitude en faveur des colons, le Bureau des Terres ne devrait pas ainsi les dépouiller de ce qui leur appartient, sans au moins s'être enquis positivement des faits.

On trouvera plus bas une communication sur le sujet. Elle est signée par un habitant de Ste. Agathe qui se trouve dans le dernier cas dont nous avons parlé, et nous a été remise avec prière de la publier.

COMMUNICATION.

Ce jourd'hui, 25 Juin, 1873.

Aux Messieurs employés au Bureau des Terres de la Couronne.

Messieurs,

J'ai coupé et pris le bois que le Gouvernement veut me saisir, sur une propriété à la grosse Pointe de la Saline cette terre là m'appartient. Car je l'ai prise quand le Gouvernement Canadien n'avait rien à faire ici comme Gouvernement, et lorsque notre Gouvernement d'alors, le Gouvernement d'Assiniboia permettait, autorisait et sanctionnait la prise des terres par les colons, sur la grande Rivière. Témoin M. Roger Goulet qui dans ce même temps arpentait au nom du Gouvernement d'Assiniboia les terres que chacun prenait sur la Rivière Rouge ou la grande Rivière.

Je demande aux employés du Bureau des Terres de la Couronne qu'elle est la loi qui les autorise à me dépouiller de ce qui m'appartient. Et si les employés du Gouvernement persistent à vouloir saisir mon bois et me contestent aussi injustement mon droit de propriété sur une terre qui m'appartient, je proteste de suite par la présente contre un pareil acte de violence de la part même des autorités, jusqu'à ce que moi et le grand nombre de mes concitoyens qui, je sais sont dans le même cas que moi, prenions les moyens qui sont à la disposition d'honnêtes citoyens de faire respecter leur propriété.

JOSEPH BERTHELET.

Notre Fete.

C'est demain que nous célébrons notre fête nationale, à St. Boniface. On trouvera le programme dans une autre colonne.

Comme nous n'envoyons aucune invitation spéciale, tous les amis de notre nationalité sont, par le présent, particulièrement invités.

— L'Hon. Donald A. Smith a été élu un des Directeurs de la Banque de Montréal. M. Smith devait partir pour l'Europe dans quelques jours.

La flèche de notre voisin.

Notre confrère de la *Gazette* revient à la charge contre nous, mais il change de ton. Ça lui va beaucoup mieux, et nous l'en félicitons. Voyant que ses airs de pourfendeur ne nous ont nullement intimidé, il s'adoucit, baisse la voix, et prend une pose moins épique. Ce n'est plus un rocher qu'il nous lance, mais une toute petite flèche. Il nous le dit lui-même. Encore est ce une flèche de papier qui ne nous attaque pas même l'épiderme.

Cependant il fait des efforts dignes d'une meilleur cause, et nous voulons bien lui en tenir compte.

Son article est intitulé *Gazette vs. Le Métis.* C'est un titre qui promet, et, d'après le ton du numéro précédent, nous nous attendions à y trouver des choses terribles contre nous. Mais nous fûmes grandement désappointé. Le tout se bornait à ces mots, des phrases, une citation de la lettre de John Bruce, quelques allusions inoffensives, puis rien. Pas d'attaque, pas d'accusation, pas d'argument, nul indice des grands coups qui devaient nous foudroyer. Nous aurions voulu avoir quelque chose à réfuter enfin, mais il nous aurait fallu frapper dans le vide.

A propos de John Bruce, la *Gazette* admet avoir fait une *légère erreur* en le classant parmi les Magistrats de Provencher que nous avons attaqués. Le mot *légère erreur* (slight mistake) est très joli dans la circonstance.

Se dire parfaitement renseigné sur les faits relatifs à la préparation de la liste électorale de Provencher, et mettre au nombre des Magistrats qui ont préparé la dite liste, le notoire John Bruce qui n'est pas de Provencher, qui n'est pas même magistrat, qui a été destitué de cette position pour bonne cause il y a dix-huit mois, ce doit être en effet une légère erreur.

La *Gazette* dit: "*But if we are to believe M. Bruce, and we see no reason that we should not do so, even if we have made a slight mistake in speaking of him as a magistrate of Provencher, which Le Métis informs us he is not* (sic). Eh bien oui, si nous devons croire M. Bruce, *quid?* La *Gazette* ne nous le dit pas. Nous aimerions bien à savoir ce que veut dire cette phrase, si elle veut dire quelque chose.

Maintenant notre confrère est libre de croire John Bruce. Il peut avoir ses raisons pour cela. Mais comme l'individu est connu de la plupart de nos lecteurs aussi bien que de nous-même, nous ne discuterons même pas sa crédibilité. C'est une jolie farce pour ceux qui connaissent John Bruce d'entendre un gibier de cette espèce parler "de son parti influent qui a toujours maintenu les vrais intérêts du peuple contre les machinations de Riel et qui s'est toujours montré loyal à son pays et au Gouvernement." Ce sont là les paroles de John Bruce dans sa lettre à la *Gazette*. C'est même trop stupidement absurde pour prêter à rire. C'est tout simplement dégoutant.

Nous allions oublier une perle que nous avons trouvée dans l'article de la *Gazette*; mais une vraie perle de la plus belle eau. Voici: notre confrère dit que les juges de paix de 1873 ont rayé de la liste électorale le nom de Letendre, condamné à mort pour haute trahison, et réclamé comme sujet américain par le Vice Consul des Etats-Unis. Avec ce fait, la *Gazette* prétend prouver que les juges de paix de cette année ont fait leur devoir et que ceux de 1872 ont agi iniquement en mettant le dit Letendre sur la liste. Vraiment notre confrère, qui se dit si bien renseigné, a la main malheureuse pour les faits qu'il cite. Il nous est pénible de le contredire, mais nous lui apprendrons que l'électeur Letendre qui se trouvait sur la liste n'est pas le Letendre condamné à mort et ensuite gracié, mais un autre Letendre propriétaire d'une terre à Ste. Agathe, et parti l'automne dernier pour aller hiverner dans la prairie. Ils sont deux, le père et le fils, connus sous le nom de Batoche. Tout le monde connait le vieux Batoche qui voyage dans le Nord, ce qui ne l'empêche pas de posséder une terre à Ste. Agathe, et d'avoir droit de vote dans le Comté de Provencher. Letendre ou Batoche père voyage depuis quelques années. Son fils résidait à Ste. Agathe l'année dernière et n'est parti que l'automne dernier. Sa propriété est encore là. Et s'il a été retranché de la liste, comme l'affirme la *Gazette*, on l'a privé injustement de son droit de vote.

Ce fait là devait sans doute nous écraser. Quel dommage! N'est-ce pas confrère, que vous êtes bien au courant des faits, comme vous nous l'affirmez? Si c'est là une de vos flèches les plus redoutables, vous tirerez longtemps avant que nous soyons malade. Nous vous conseillerons de viser mieux une autre fois.

Payer d'audace peut-être bon quelque fois. Mais s'annoncer comme un foudre de guerre prêt à écraser son adversaire, comme l'a fait la *Gazette*, et venir ensuite sur le terrain armé seulement de quelques pétards qui brûlent le visage de celui qui les lance, nous appelons cela du ridicule.

Notre confrère a commencé par nous attaquer, et jusqu'ici nous n'avons fait que nous défendre. Mais, sans annoncer à son de trompette que nous l'assommerons du coup, nous lui dirons bien tranquillement que nous aurons peut-être aussi quelques faits à citer sur la question. Notre confrère voudra bien prendre patience.

FETE NATIONALE.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE.

Les membres de l'Association St. Jean-Baptiste et toutes les personnes d'origne française qui désirent prendre part à la fête, devront se réunir à 9½ heures a.m., au Collège St. Boniface, pour de là ce rendre en procession à l'Eglise où une messe solennelle sera chantée. Un pain béni est offert par l'Association.

Après la messe la procession se reformera de nouveau pour aller au Palais Archiépiscopal saluer Sa Grâce Mgr. l'Archevêque.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE.

Il y aura au Collège St. Boniface une séance littéraire, et musicale.

PROGRAMME.

1o. Musique, corps de musique du Collège.
2o. Chanson par un amateur.
3o. Lecture par George Roy, écr., sujet: "L'avenir de la Nationalité française en Amérique."
4o. Chanson en chœur par les élèves du Collège.
5o. Vue à la Lanterne Magique.
6o. Musique par le corps de musique du Collège.
7o. Chanson par un amateur.
8o. Adresse par le Président.
9o. Vive la Canadienne par le corps de musique du Collège.

Après cette séance il y aura dans le parterre du palais un concert promenade avec illumination et feu d'artifice.

Le 27e Anniversaire du Couronnement de Notre Tres Saint Pere, Pie IX.

Samedi dernier, 21 Juin, était le 27e anniversaire du Couronnement de Notre Très Saint Père, Pie IX. Ce fut quatre jours seulement après son Election, le dimanche, 21 Juin, que Pie IX fut solennellement couronné de la triple tiare dans la Basilique de St. Pierre.

Pour don de joyeux évènement, le Saint Père alloua cinquante-trois dots de cinquante écus romains aux cinquante-trois paroisses de Rome et des environs; mille dots de dix écus aux provinces des Etats Pontificaux; il distribua en aumônes dix mille écus romains et fit retirer les objets déposés au mont-de-piété par la population pauvre et il acquitta de ses deniers les dettes de tous les prisonniers détenus au Capitole.

Pie IX est entré, depuis le 17 Juin, dans la 28ième année de son Pontificat et de son Règne.

Les politiques se sont déjà plusieurs fois occupés à lui chercher un Successeur. Ces jours derniers quelque impérialiste de France forgeait un télégramme comme quoi le Saint Père avait approuvé la candidature du Cardinal Lucien Bonaparte et le voulait pour successeur. Les journaux répètent, et beaucoup de gens sont assez peu futés pour croire à ces balivernes.

Il n'y a rien d'impossible à ce que le Cardinal Bonaparte ne soit le successeur de Pie IX. Il n'y a aucune loi canonique qui exclut les Français du Trône Pontifical. Il est vrai que

depuis Grégoire XI, dernier pape légitime d'Avignon, mort en 1378, il n'y a eu aucun pape français. Cette exclusion n'est le resultat d'aucune consititution apostolique; mais simplement une conséquence de l'état des choses et de la crainte bien légitime de voir un pape français renouveler une translation du St. Siége en faveur de sa patrie.

Mais ce qui est certain, c'est que les politiques ne savent pas quel sera le Successeur de Pie IX: ce qui est encore certain, c'est que le pape n'est pas choisi ou élu par les hommes mais bien par le St. Esprit lui même qui assiste sans cesse et gouverne l'Eglise dans tous ses actes, mais surtout dans l'élection de ses Souverains Pontifes

Confirmation.

Mardi, dernier, à la Cathédrale. Sa Grâce Mgr. l'Archevêque à donné le Sacrement de Confirmation à 60 enfants, dont 35 faisaient leur première communion le même jour.

La Traverse.

Nous regrettons de voir que la traverse de la Rivière Rouge à St. Boniface ne s'ameliore pas. Le bac qui traverse les voitures est à peine en opération trois jours par semaine. Les hommes en charge de cette traverse font ce qu'ils peuvent, mais le câble casse à tous moments et il faut un jour, quelquefois deux, pour le raccommoder. Et pendant qu'ils sont occupes à le réparer, la traverse des piétons a souvent à en souffrir. Le public se plaint et avec raison de cet état de chose. Nous savons qu'il y a des difficultés, mais il faudrait prendre les moyens d'y remédier.

Derniers moments de Sir George.

On lit dans la *Minerve:*

Nous empruntons à une lettre adressee par une des filles de Sir George à un des membres de la famille quelques details sur ses derniers moments. Cette lettre est d'autant plus touchante qu'elle n'etait pas destinée à la publicite :

Londres, 22 mai.

.........Mon pauvre père est mort avant hier matin, à six heures. Il est mort en chretien, et, malgré les atroces souffrances qu'il avait endurees depuis trois jours, sa fin a été presque douce. Nous n'avions aucune raison de croire le terrible moment si pres: depuis quelques jours il etait indisposé et le médecin nous faisait croire que c'etait des douleurs rhumatismales. Lundi nous avons reuni au tour de son lit toutes les sommites médicales que Londres possède. Leur avis était que le danger etait grand, mais pas imminent; et ils ont tous eté fort etonnés d'apprendre sa mort mardi, lorsqu'ils comptaient revenir le voir à neuf heures, au moment où il y avait deja trois heures qu'il etait mort.

Il a enduré son mal avec son courage ordinaire et une patience angelique. Quand maman lui demandait s'il souffrait beaucoup, il repondait: Il ne faut pas que je me plaigne. Son intelligence ne l'a pas quitté un instant, et il nous reconnaissait tous si bien qu'il ne se trompait jamais en parlant français à nous, et anglais à son domestique et aux autres personnes. Dites à ses amis du Canada qu'il a aime son pays jusqu'à la fin, qu'il ne désirait qu'y retourner; deux jours avant sa mort il s'est fait lire tous les journaux canadiens. Ses ennemis eux-mêmes ne lui refuseront pas, j'espère, d'avoir aime avant tout son pays.

Maman est si fatiguée, si brisée, que nous comptons lui faire passer quelques jours à Citry, avant d'entreprendre un voyage sur mer. Ici les gens se montrent très bon pour nous, mais il nous est pénible de vivre dans cette maison si pleine de son souvenir. Madame Gautier nous a été d'un très-grand secours, et les gens de la maison ou nous demeurons ont été excellents; mais je crois qu'auprès de notre bonne tante Bossange, maman se sentira plus consolée.

Ce matin, les journaux de Londres sont pleins de l'eloge de mon père; ici même ici, où souvent les hommes intelligents vivent et meurent obscurement, dans cette vieille Angleterre, si hautaine et si fière, les plus grands hommes le traitaient comme leur égal et rendaient justice à ses incontestables qualités.

Veuillez être notre interprète auprès de toutes les bonnes religieuses dont il a été le protecteur, afin de leur demander le secours de leurs prières pour celui qui n'est plus, et pour la veuve et les orphelines qu'il a laissé sur la terre.

NOUVELLES LOCALES.

— Le 7 Juillet prochain aura lieu, au Collége de St. Boniface, la Distribution solennelle des prix, suivie d'une soirée dramatique et musicale.

— Il y a une quinzaine de jours M. Hector LeBer, arpenteur, occupe à l'arpentage des townships au delà du Portage, près des limites de la Province, avait laissé sa tente le matin, pour aller à son ouvrage, comme cela se pratique ordinairement. Le soir, lorsqu'il revint à sa tente avec ses hommes, il s'aperçut qu'une quantité considérable de provisions et d'effets avaient été volés. Le vol avait-il été accompli par des sauvages, ou par des gens pretendus civilisés? C'est ce qui ne put être positivement constaté. Parmi les objets disparus, un bon nombre appartenait à M. LeBer lui-même; d'autres à quelques uns des hommes de son parti. M. Agénor Dubuc, entr'autres, a eu plusieurs effets d'enlevés.

NOUVELLES CANADIENNES.

—Une vingtaine d'émigrants canadiens français sont partis hier pour Manitoba en compagnie de M. l'abbé Ritchot et de l'Hon. Joseph Royal.—*Nouveau Monde.*

— Les derniers journaux de Montréal nous annoncent que Sir Hugh Allan a reussi à faire l'emprunt nécessaire à la construction des differentes lignes de chemins de fer auxquelles il s'intéresse, le Pacifique Canadien en tête.

— L'Hon. M. Royal est parti hier matin pour Manitoba. Le séjour de cet honorable monsieur en Canada a ete très utile à la Province dont il est un des ministres. Il complète ses efforts en se rendant à Fort Garry par la route Dawson, afin de se rendre compte par lui-même de la praticabilite de la voix pour les emigrants qui désirent amener avec eux leurs animaux de ferme. Dans le cas où la chose serait possible, il est certain que l'on verra un grand courant d'emigration du Bas Canada vers ces regions, prêtes à recevoir la charrue du laboureur. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette politique pleine d'intérêt pour nos compatriotes.—*Minerve.*

NOUVELLES DIVERSES.

PARRICIDE.—Une scène lamentable s'est passee dimanche dans la maison occupée par la famille Rodrick, 5e rue, à Brooklyn, N.Y. George Rodrick, fils, âgé de 20 ans, et un de ses camarades, James Corcoran, après s'être gorgés de whiskey, se prirent de querelle à propos d'une femme, et passèrent promptement des injures aux voies de fait. Rodrick, ayant reçu un coup de poing, exhiba un revolver. Aussitôt sa mère, Ann Rodrick, se jeta sur lui dans l'intention de lui arracher l'arme, qui partit dans le conflit, et la pauvre femme tomba raide morte. La balle, entrée par l'œil gauche, s'était logée dans la cervelle. George Rodrick, James Corcoran et un témoin, nommé Thomas Fillum, ont eté arrêtes.—*Foyer Canadien.*

OURAGAN.—Une depêche de Washington (Iowa) du 23 mai decrit comme il suit un ouragan d'une furie presque sans precedent:

Un terrible ouragan, ou tourbillon, accompagné de pluie et de grêle, a passé hier après midi dans ce comté, à six milles au nord de Washington. Il embrassait un rayon d'un demi-mille de large, et tout ce qui se trouva sur son passage a été reduit en fragments. Maisons, granges, clôtures, arbres, bestiaux et êtres humains, enlevés avec une force irrésistible, tournaient en l'air comme des jouets d'enfants, puis etaient rejetés à terre avec une violence qui produisait une destruction immédiate. Il est presque impossible de se faire une idée de la furie du tourbillon et de la dévastation qu'il a causée. Nous avons déjà appris que treize fermes et une quantité de granges ont été littéralement mises en pièces. Une jeune fille de 14 ans a été emportée à un quart de mille. Quand on l'a retrouvée son corps etait reduit en gelée. Beaucoup de personnes ont dû la vie à leur précaution de se réfugier précipitamment dans les caves. Le bruit que faisait l'ouragan était effroyable et s'entendait de dix milles. Un télégramme de Keota dit que cinq hommes ont ete tues et un enfant mis en atomes, à 3 milles de cette localité. Il est probable que beaucoup d'autres personnes ont péri. Quant à la quantité de betail tué, elle ne peut s'estimer.—*Idem.*

— Il y a dans Kankakee une vieille française de 103 ans. Elle est bien cassée, bien courbée, bien tremblante et l'on chercherait en vain à deviner quelle était sa physionomie de 18 ans, sous le masque ride et décoloré que le temps lui a façonné, —c'est une toute petite vieille que l'on peut voir aux belles matinés aller de porte en porte avec un panier sous le bras, en quête de provisions, autant pour passer son temps, nous dit-on, que par nécessité,—si toutefois l'amour de la liberté ne lui fait pas préferer ce genre de vie à celui de l'hospice, qui lui a dejà été offert plusieurs fois.—*Courrier de l'Illinois.*

— Jeudi de la semaine dernière, l'une des tempêtes les plus terribles dont l'on ait jamais entendu parler de mémoire d'homme a passé sur le comte Warren, à 16 milles au sud de Youngstown, Ill. Le tourbillon a tout detruit sur son passage: des arbres de deux pieds de diamètre ont été tordus et déracines; toutes les maisons, clôtures et hangars ont été renverses de fond en comble. Plusieurs personnes ont éte tuées ainsi qu'un grand nombre d'animaux. L'on peut se faire un idée des degats par le fait que les journaux quotidiens en donnent une colonne de details. La même tempête s'est egalement fait sentir à Cairo, et à Prairie City, Ill; à Davenport, Des Moines, Washington et Keota dans l'Iowa. Le village Lancaster, du même Etat, comte de Washington, a ete complètement dévasté et toutes les maisons n'y font qu'un amas de ruines. C'est une tourmente dont les habitans du pays se rappelleront longtemps. La pluie tombait à torrents, mêlée de vent et d'un tonnerre epouvantable.—*Idem.*

AVIS.

HOPITAL GENERAL.

Les Dames de Winnipeg et des environs, qui desirent aider l'organisation d'un Bazar—dans le but de construire un Hôpital Général—sont respectueusement invitées à se reunir à "Brachead" (la residence de l'Hon. A. G. B. Bannatyne) jeudi après-midi, le 3 du mois prochain, à une heure, pour préparer les arrangements nécessaires afin de mettre à execution le but ci-dessus mentionné.

Brachead, Winnipeg, 26 Juin, 1873.



Terres de la Puissance.

ATTENDU que les Réglements relatifs au Bois de Service et au Bois de Chauffage publiés le 23 Decembre, 1872, pourvoyant à l'octroi de Permis pour la coupe de Bois sur les Terres Publiques, ont été suspendus.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'il est strictement defendu de couper du Bois sur les Terres Publiques, et toute personne qui en coupera perdra par confiscation tout tel Bois, et sera poursuivi en conformité des dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance.

DONALD CODD,
pour l'Arpenteur-Général.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 17 Juin, 1873.

CONTRIBUTION SCOLAIRE DE ST. BONIFACE.

Les Commissaires d'Ecole de l'Arrondissement Scolaire de St Boniface donne AVIS à tous les contribuables de l'Arrondissement qu'il devront d'ici au 1er AOUT, 1873, payer leur contribution scolaire à l'un des Commissaires soussignés.

NICHOLAS MOUARD,
ARTHUR LEVÊQUE,
PHILIBERT LADEROUTE.

St. Boniface, 18 Juin, 1873.



Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont présentes de la part de Députés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepte ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages, —Terres de la Puissance, Winnipeg, 1 Mai, 1872.

CHEVAL EGARE.

Un ÉTALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche sur le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir réclamer son animal, prouver propriété et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

STRAYED HORSE.

A STALLION, appearing to be 2 years old, brown, with a hind-foot white, and a white spot on the forehead, has been brought to the pound of St. Norbert North. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound-keeper.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,
Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles,

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers,

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée ; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mars, 1873.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bueau à a PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et à farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,

SALLE DE BILLARDS,

JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours, Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et reçoit tous les jours son fonds de commerce de bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches....................................	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions....................	45 00
No. 1, Battens............................	50 00
Colles de toute sorte....................	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi..........................	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¾, 1½, 2 pouces......	70 00
Bardeaux XX................................	7 25
" X................................	5 50
Lattes..	5 00
Piquets de clôtures, plates...............	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.